

Accords fiscaux—Loi

Fédération canadienne des enseignants, l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des universités et collèges du Canada notamment et d'éminents universitaires du pays disent depuis un an dans des revues spécialisées et dans la presse également, que cela s'impose, si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial. C'est ce qui importe aujourd'hui.

Le Canada regorge de ressources, mais sa plus importante, ce sont nos jeunes. Pourtant, le rapport sénatorial sur la jeunesse nous apprend qu'ils risquent d'être une génération perdue. Le XXe siècle va-t-il vraiment appartenir au Canada, comme sir Wilfrid Laurier l'a prédit? Sommes-nous vraiment l'un des cinq plus grands pays du monde? Nous tentons de nous immiscer dans ce cercle restreint. Pouvons-nous vraiment y parvenir, alors que nous n'accordons pas à l'enseignement la même importance que les autres pays concernés? Sommes-nous en train d'atteindre notre majorité sur le plan international? Découvrons-nous qui nous sommes en cessant de vivre dans le passé pour concurrencer directement d'autres pays?

● (1130)

Il suffit de comparer notre système d'enseignement à celui de l'Allemagne de l'Ouest, pour voir l'énorme différence qui existe. Lorsqu'on fait des comparaisons entre l'économie du Japon et la nôtre et qu'on se demande alors à quel point notre système d'enseignement ressemble à ce qu'on retrouve au Japon, on constate une énorme différence. Ce sont là les questions dont nous devrions débattre plutôt que de parler de compressions des crédits affectés à l'enseignement postsecondaire et à la santé.

Je voulais profiter de l'occasion pour mettre l'accent sur ce qui devrait être, à mon avis, une priorité au Canada. Il faut élaborer une stratégie nationale de l'enseignement qui prévoit une meilleure coordination. Cela suppose des crédits suffisants. Il faut consacrer à l'enseignement tous les crédits voulus, car aucun domaine n'est plus important au Canada. C'est le plus grand défi que le Canada doit relever, et si nous en sommes incapables, nous le mettrons en péril.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en ma qualité de porte-parole du Nouveau parti démocratique, je voudrais signifier mon opposition à ce projet de loi. Ce faisant, je signale qu'avec cette mesure le gouvernement fait exactement ce que les libéraux ont fait avec celle qu'ils ont présentée en 1981-1982. A l'époque, l'ancien gouvernement avait entrepris de réduire le financement consenti aux provinces aux fins des services de santé et d'enseignement postsecondaire. La mesure libérale a été rejetée, non seulement par le caucus néo-démocrate, mais aussi par l'opposition conservatrice.

Au nombre des députés conservateurs à avoir déclaré que la mesure trahissait la Confédération, prouvait que le fédéralisme coopératif agonisait, et était une initiative unilatérale qui n'aurait pas dû être prise, se trouvaient le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald). Ainsi, à l'époque où ils étaient du côté de l'opposition, ces députés conservateurs s'en sont pris aux libéraux pour avoir agi précisément de la même manière que les conservateurs le font aujourd'hui.

Les députés reconnaissent tous assurément que rien n'est plus important que d'assurer à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays un accès égal aux services de santé et d'enseignement postsecondaire. Non seulement c'est là un cadeau que nous faisons à la jeunesse, mais c'est aussi un principe fondamental qui nous garantit l'avenir. Nous devons assurer le plus grand accès possible à des services suffisants d'enseignement postsecondaire afin qu'une personne née à Halifax ou à Corner Brook, par exemple, ait les mêmes possibilités de s'instruire convenablement qu'une autre née à Toronto ou dans une autre localité prospère du Canada. Or, cela, la mesure à l'étude ne le permettra pas.

En effet, on compte réduire le niveau des subventions accordées pour les services de santé, en dépit du fait que d'après certaines études, le coût de ces services s'accroîtra dans une proportion supérieure au taux de croissance du produit national brut. Le gouvernement n'augmentera que de 2 p. 100 de moins que le taux de croissance du produit national brut les crédits qu'il accorde aux provinces au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Cette décision néfaste au régime d'assurance-maladie est un moyen détourné de faire disparaître le principe de l'universalité qui existe actuellement au Canada.

J'ai déjà rappelé que le coût réel des services de santé augmente plus rapidement que le produit national brut. En outre, nous savons que la population vieillit, ce qui signifie que la prestation des services de santé coûtera plus cher. Qui plus est, les gens jouissent d'une meilleure santé et vivent plus longtemps grâce aux nouvelles technologies mises au point. Or ces facteurs ajoutent au coût des services de santé.

Le gouvernement actuel, qui s'était opposé à l'initiative des libéraux de supprimer ou de réduire les subventions aux services de santé et d'enseignement postsecondaire, cherche non seulement à faire la même chose, mais même à réduire davantage ces subventions que ne l'avaient fait les libéraux en 1981-1982.

Quand les conservateurs ont présenté ce projet de loi en fin d'après-midi, vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada (M. Scott), qui a expliqué la mesure en l'absence du ministre, a déclaré, comme en témoigne la page 12666 du hansard:

Il résulte de longues consultations avec les provinces depuis un an et plus, et auxquelles ont participé le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney).

Voyons d'un peu plus près à quel genre de consultations on a vraiment procédé. Dans le budget du 23 mai, sans en avoir prévenu les provinces, le ministre des Finances a annoncé à la Chambre qu'il comptait réduire de 2 milliards de dollars, d'ici à 1990-1991, les subventions accordées au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé dans le cadre du financement des programmes établis. Pour être franc, les sommes réelles que le gouvernement fédéral versera aux provinces vont augmenter. Aux termes de la loi actuelle, les provinces recevraient 2 milliards de dollars de plus par année en 1990-1991 pour financer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Elles recevraient 2 milliards de plus qu'elles ne recevront aux termes de ce projet de loi. Cette mesure a été décidée sans aucune consultation. Pourtant, quatre mois plus